

Et si, à la suite de ces conclusions, le ministre n'est pas d'accord, comme cela arrive quelquefois, il incombera au Parlement de montrer au peuple le peu de sincérité de certains représentants, quant aux conclusions auxquelles on aura abouti démocratiquement.

A mon sens, cela protégerait non seulement le producteur, mais les membres du Conseil, les fonctionnaires fédéraux, et assurerait des études plus objectives aux niveaux fédéral et provincial.

Cela enlèverait bien des épines du pied du Conseil et éliminerait un bon nombre des controverses qui opposent actuellement les provinces, à cause de l'esprit de dictature qu'on sent peser sur chacune d'elles.

Si l'on veut imposer la dictature, qu'on le dise. Nous allons nous organiser en conséquence. On fait croire aux provinces que l'on gouverne d'une façon démocratique, mais il n'en est rien. Voilà la raison de la révolte des provinces. J'espère que, pour une fois, le ministre va y penser deux fois et amender le paragraphe de son bill qui prévoit la formation du Conseil national de commercialisation, afin que chacun des éléments que j'ai mentionnés tout à l'heure soit représenté. Voilà une façon d'obtenir un peu plus de démocratie, ce qui contribuera beaucoup à la compréhension et à cette unité nationale que nous désirons tous.

Aujourd'hui, on en est au point où la plupart des provinces sont sur un pied de guerre contre le gouvernement fédéral. A cause de qui? Pas à cause des provinces. Non, non! Regardons les choses en face. C'est plutôt contre cette dictature qu'on leur impose. Pour une fois, revenons à la démocratie, et je souhaite de tout cœur que ce bill soit une occasion de faire un tel geste.

[Traduction]

M. Jerry Pringle (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre la parole pour apporter mon appui au bill C-197 et j'en profite pour féliciter le ministre de l'Agriculture (M. Olson) pour la rapidité apportée avec laquelle il a rempli une autre de ses promesses électorales. Il s'était engagé, monsieur l'Orateur, envers la grande majorité des fermiers qui réclament le droit d'étudier, de préparer et d'organiser leurs groupes de production sur une base rationnelle, en concurrence avec d'autres groupes de producteurs de denrées alimentaires dans le domaine régional aussi bien qu'international.

La loi habilitante que représente le bill C-197 n'est ni nouvelle ni fracassante. Elle complète d'autres lois provinciales similaires, qui étendront les avantages de la production planifiée et de la commercialisation à l'échelle

nationale. Partout, les fermiers ont entrepris une révolution tranquille pour tenter d'en arriver à une certaine stabilité des marchés des produits agricoles. Ils ont travaillé avec assiduité, en collaboration avec les services de recherche expérimentale du gouvernement, et ils ont réussi à réduire les coûts de production au cours des ans. Les consommateurs ont bénéficié de cette réduction des coûts. Rien ou presque rien n'a été fait sur le plan national quant à l'étude des marchés. Le seul élément dans notre économie qui puisse assurer au producteur un rendement équitable, c'est le prix du marché. On l'a négligé presque totalement. On permet à la plupart des entreprises commerciales et des industries tertiaires de facturer leurs produits et leurs services, tandis que les agriculteurs doivent accepter ce qu'on leur offre.

Les agriculteurs qui produisent des denrées sont tenus d'évaluer les exigences du marché sans rien savoir des intentions des autres milliers d'agriculteurs. Il est vrai que, périodiquement, les divers organismes de l'État publient des bulletins sur les perspectives du marché, et les hommes politiques font des prévisions, mais aucune politique précise touchant l'étude des marchés quant à la production individuelle n'a été établie, politique qui aurait pu mettre les producteurs en garde, le moment venu de mettre le produit sur le marché.

Monsieur l'Orateur, on a encouragé les agriculteurs canadiens à fournir une production excédentaire afin de faire tomber le prix des denrées alimentaires. La surproduction fait tomber les prix souvent au-dessous des frais de production. Les bas prix ont découragé la production et ont provoqué une pénurie qui a entraîné une augmentation des prix à la consommation. Pendant des années, les prix des produits de ferme ont monté et descendu comme les vagues de l'océan. Ce régime instable et désastreux fut appelé la loi de l'offre et de la demande. Des prix élevés étaient offerts aux producteurs quand ils avaient peu ou point de produits à vendre, alors qu'on leur offrait des prix désastreusement bas quand il y avait surproduction. Il est arrivé que les excédents, particulièrement les excédents de denrées périssables, sont devenus si encombrants que la loi de l'offre et de la demande fut provisoirement abrogée. Le gouvernement a alors fourni des subventions, mais cette politique n'est jamais parvenue à résoudre le problème de l'instabilité des prix.

Monsieur l'Orateur, les consommateurs ont fait et font toujours les frais des subventions. Les subventions paient tout juste les pertes de la production et sauvent les producteurs de la